FISL.FR
ORMATION INTERNATIONALE AUX SPORTS DE LOISIRS
une passion, un métier

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN 4 ÉTAPES

Recruter un apprenti avec le CFA FISL - Guide pratique employeur

01

TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS

Sur **fisl.fr**, rubrique **Pages pro / Recruter un apprenti** :
- Contrat d'apprentissage (Cerfa)
- Notice du contrat d'apprentissage

02

TRANSMETTRE LE DOSSIER AU CFA

Envoyer à **direction@fisl.fr** :
- Le contrat complété (employeur, apprenti et maître d'apprentissage)
- Formation : BPJEPS spécialité éducateur sportif,
 mention activités de motonautisme et disciplines associées · RNCP41638
- La copie du diplôme du maître d·apprentissage

03

VALIDATION ET SIGNATURE

Le CFA vous retourne :
- Le contrat vérifié, corrigé et signé
- La convention de formation par apprentissage

Retournez les documents signés selon les modalités indiquées par le CFA.

04

DÉPÔT ET PRISE EN CHARGE PAR L'OPCO

Déposez votre demande de prise en charge sur le portail de votre OPCO.
N·oubliez pas de demander l·aide au maître d·apprentissage (tuteur)
et l·aide au premier équipement, si elles sont proposées par votre OPCO.
L·OPCO devrait informer le CFA de l·acceptation de votre dossier.
N·hésitez pas à nous transmettre également cette acceptation par mail.

EN PARALLÈLE, L'EMPLOYEUR DOIT

Formaliser la relation de travail avec l'apprenti et vérifier que le maître d'apprentissage remplit les conditions réglementaires de compétence et d'expérience.

Important : les modalités de dépôt, les pièces et les aides peuvent évoluer. Vérifiez les règles applicables auprès de votre OPCO et du CFA avant signature.